

# AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(Articles R.123-3 à R.123-27, et R.512-14 du Code de l'Environnement)

## UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

**OBJET :** DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE DECHETTERIE (REGULARISATION ADMINISTRATIVE).

**PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET :** SOCIETE SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE. SIEGE SOCIAL :  
ZA LES PIERRELETS – 45380 CHAINGY

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** AVENUE DU PARC FLORAL A SAINT CYR EN VAL

**DUREE DE L'ENQUETE :** DU 18 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE 2013 INCLUS.

**LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE A LA MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL** OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LES RESUMES NON TECHNIQUES DES ETUDES D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DU LOIRET ([www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)).

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE SOCCOIM-VEOLIA PROPLETE

**COMMISSAIRE ENQUETEUR :** M. RENE FAVARD, DIRECTEUR D'ECOLE EN RETRAITE, DESIGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTERESSES À LA MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS : LUNDI 18 NOVEMBRE 2013 DE 9H00 A 12H00, SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013 DE 9H00 A 12H00, MERCREDI 11 DECEMBRE 2013 DE 14H00 A 17H00, VENDREDI 20 DECEMBRE 2013 DE 14H30 A 17H30.

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL, À LA PREFECTURE DU LOIRET-DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DU LOIRET.

M. ROBERT JEGOUIC, PHARMACIEN GENERAL DE SANTE PUBLIQUE HONORAIRE, DESIGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SUPPLEANT EXERCERA, EN CAS D'EMPECHEMENT DE M. RENE FAVARD, LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR JUSQU'AU TERME DE LA PROCEDURE.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRETE DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.